

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Date de Convocation : 07 juin 2017

Présents : M. Sylvain SÉNÉCAILLE, Maire – Mmes Françoise VALETTE-BERNIER, Joëlle OLIVIER, MM Alain BRÉMOND, Gaëtan BOUFFARD, Henry RENOUL Adjoint, Mmes Véronique BASSAGET, Chrystèle DARTEIL, Frédérique GILLET, Adeline PUCHAUD, Claudie QUERNIARD, MM Hamid AGHAEI, Joël BENETEAU, Jean-Pierre PARIENTY, Yannick RUAULT, Christophe SIMONNEAU

Secrétaire de séance : Joël BENETEAU

Absents et Excusés : Martine CHEVRIER, Franck GODINEAU, Benoit HUMEAU

Pouvoirs :

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2017

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2017.

PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION FESTI'FURIOUS DU 2 ET 3 SEPTEMBRE 2017

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Délégation : Exercer le droit de préemption au nom de la Commune

Déclaration d'intention d'aliéner en date du 9 mai 2017 pour la vente d'une maison située 8 rue du Bordage- M. et MME JOBARD au profit de MME JOBARD- Décision de ne pas utiliser le droit de préemption urbain.

Délégation : Préparer, passer et exécuter les marchés et accords-cadres ainsi que leurs avenants

Extension et réhabilitation du bâtiment périscolaire - Choix des entreprises

Lot 1 : Terrassement / VRD

BOUCHET Francis et fils – Route de Trémentines – 49340 VEZINS pour un montant de 18 766,32 € H.T.

Lot 2 : Gros oeuvre / Démolition

G.R. Construction – 14 avenue Gustave Ferrié – BP 10333 – 49303 CHOLET Cedex pour un montant de 73 736,86 € H.T.

Lot 3 : Charpente et ossature bois

AMDB – 48 rue du Parc – 49280 SAINT CHRISTOPHE DU BOIS pour un montant de 35 625,35 € H.T.

Lot 4 : Serrurerie / Couverture bac acier

SARL MANCEAU – 10 rue Léonard de Vinci – 49450 SAINT ANDRE DE LA MARCHE pour un montant de 36 588,00 € H.T.

Lot 5 : Etanchéité

BATITECH – Parc d'activités du Cormier – 12 rue de la Gâtine – 49300 CHOLET pour un montant de 29 629,32 € H.T.

Lot 6 : Menuiseries extérieures

AGENTEC DELAHAIE – 7 rue Notre Dame – Le Fuilet – 49270 MONTREVAULT SUR EVRE pour un montant de 44 677,18 € H.T.

Lot 7 : Menuiseries intérieures

AGENTEC DELAHAIE – 7 rue Notre Dame – Le Fuilet – 49270 MONTREVAULT SUR EVRE pour un montant de 16 600,68 € H.T.

Lot 8 : Cloisons sèches / Plafonds / Plaques de plâtre

SONISO – 14 rue Beaugard – 49300 CHOLET pour un montant de 16 219,20 € H.T.

Lot 9 : Revêtements de sols scellés / Faïence

BATICERAM – Z.I. Nord – 44190 GETIGNE pour un montant de 10 083,74 € H.T.

Lot 10 : Revêtements de sols collés / Peinture

Ets BAUDON – 7 rue Galliéni – BP 402 – 49304 Cholet Cedex pour un montant de 27 778,98 € H.T.

Lot 11 – Plafonds suspendus / Isolation

TECHNI PLAFONDS – Z.A.I. de Maunit – 85290 Mortagne sur Sèvre pour un montant de 11 754,23 € H.T.

Lot 12 : Electricité

EGC – 6 rue de Chinon – 49300 CHOLET pour un montant de 43 865,00 € H.T.

Lot 13 : Chauffage / VMC / Plomberie

T.C.S. – 10 rue Charles Messier – 49 300 CHOLET pour un montant de 57 642,95 € H.T.

SOIT UN TOTAL DE 422 967,81 € H.T. (507 561,37 € T.T.C)

**OBJET : INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018
INITIATION MUSICALE À L'ECOLE PRIVÉE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction de la Culture de l'Agglomération du Choletais a demandé à la Commune de faire connaître ses intentions en vue de renouveler le partenariat de l'enseignement musical auprès de l'école privée Saint Joseph pour l'année 2017/2018.

Trois classes souhaiteraient bénéficier des interventions musicales. L'école privée a donc émis le souhait pour l'année 2017/2018 de disposer de 3 heures de cours au lieu de 2 heures. Il a été demandé à la Direction de la Culture de l'Agglomération du Choletais, la possibilité de faire des créneaux de 45 minutes au lieu d'une heure soit 2h15 en tout pour les 3 classes. Il n'est malheureusement pas possible de dissocier les créneaux, qui sont forcément comptabilisés pour une heure par intervention.

Monsieur le Maire rappelle que les cours se dérouleront dans les locaux scolaires et que la prise en charge financière supplémentaire créée sera assurée par l'Agglomération du Choletais qui ensuite facturera la prestation à la Commune. Le coût horaire pour 2017/2018 a été fixé à 55 € sur la base de 33 semaines par an, soit un total de 1815 € pour 1 heure d'intervention hebdomadaire sur l'année scolaire 2017/2018. Le détail de la facture intègrera aussi les frais de déplacement des enseignants.

Monsieur le Maire propose 3 heures hebdomadaires soit 5445 €.

Chacune des deux structures, la Commune de Saint-Christophe-du-Bois et l'Agglomération du Choletais garantira par une assurance appropriée les risques inhérents à leurs activités, les locaux recevant les élèves et les recours des voisins et des tiers.

La présente convention prendra effet le 1^{er} septembre 2017 et sera effective jusqu'au 31 août 2018. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sous préavis de 6 mois.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées avec 2 votes pour le maintien de 2 heures hebdomadaires et 14 votes pour les 3 heures hebdomadaires, le **CONSEIL MUNICIPAL**

DÉCIDE de demander au Conservatoire du Choletais la reconduction, pour l'année 2017/2018, de l'intervention en milieu scolaire (IMS) auprès de l'Ecole privée Saint Joseph, soit au total 3 heures par semaine.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention entre la Commune et l'Agglomération du Choletais.

PRÉCISE que le renouvellement de la convention prendra effet au 1^{er} septembre 2017 et ce jusqu'au 31 août 2018.

**OBJET : SIEML – LOTISSEMENT DE LA VIGNE
MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR
LA RÉALISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Par délibération en date du 14 octobre 2013, le Conseil Municipal a donné son accord pour la réalisation par le SIEML des travaux de desserte en électricité, de génie civil télécom, d'éclairage public et de pose des réseaux gaz au secteur d'habitation de la Vigne.

Par délibération en date du 9 décembre 2013, le Conseil Municipal a donné son accord pour la signature de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage relative à ces travaux. Le montant total à la charge de la Commune s'élevait donc à 205 386,37 € H.T. soit 227 021,94 € T.T.C.

Les travaux de desserte en électricité, de génie civil télécom, de pose de fourreaux pour l'éclairage public et de pose des réseaux gaz ont été réalisés.

Il reste donc à réaliser la pose des candélabres et le contrôle de conformité. Les travaux sont prévus en fin d'année 2017.

Par courrier en date du 6 juin 2017, Monsieur le directeur du SIEML a adressé en Mairie, pour mise à jour des montants approuvés à la convention initiale de maîtrise d'ouvrage, un avant-projet détaillé pour les travaux nécessaires à la mise en place du matériel d'éclairage public dans le secteur d'habitations de la Vigne.

Le montant des travaux à la charge de la Commune (pose du matériel et frais de dossier) s'élève donc à 44 922,57 € H.T. soit 53 907,09 € T.T.C.

Le montant du contrôle technique de la conformité de l'éclairage public (frais de dossier inclus) s'élève à 177,38 € H.T. soit 212,86 € T.T.C.

Le montant total à la charge de la Commune s'élève donc à 45 099,95 € H.T. soit 54 119,94 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

DONNE SON ACCORD à la réalisation par le SIEML des travaux d'éclairage public du secteur d'habitations de la Vigne.

DONNE SON ACCORD pour le versement au titre d'un fonds de concours de la somme de 45 099,95 € H.T. ainsi détaillée :

- 44 922,57 € H.T. pour la pose du matériel et câblage (frais de dossier inclus)
- 177,38 € H.T. pour le contrôle de conformité (frais de dossier inclus)

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire de signer la convention transmise par le SIEML à ce propos et tous documents s'y rapportant.

**OBJET : RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
PROGRAMME 2017 : RÉNOVATION DE 3 CANDÉLABRES RUE DES BLEUETS ET UN
CANDELABRE RUE DE LA CHARONNERIE**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1 : La Commune de Saint Christophe du Bois, par délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2017, accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

Référence	Désignation de l'opération	Montant de l'opération H.T	Taux du fonds de concours	Fonds de concours à verser au SIEML H.T.
SGE 269.16.05	Opération de rénovation du réseau d'éclairage public – Programme 2017 - 3 candélabres rue des Bleuets - 1 candélabre rue de la Charonnerie	6 436,96 €	50 %	3 218,48 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Commune de SAINT CHRISTOPHE DU BOIS, le Comptable de la Commune de SAINT CHRISTOPHE DU BOIS, le Président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'EMPLOIS POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à la réforme des rythmes scolaires,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires intervenant notamment pendant les Nouvelles Activités Périscolaires dès la rentrée scolaire de septembre 2017,

Considérant la nécessité de recruter un agent non titulaire pour faire face à une vacance temporaire d'emploi suite au départ à la retraite de Mme Monique VIGNERON, agent d'entretien des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal, la création de :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet, pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2017.
L'agent sera recruté conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir le statut de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
La mission du poste consiste à gérer les locations des salles communales et à en assurer l'entretien.
La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.
- 4 emplois d'adjoint technique territorial, à temps non complet, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2018.
Les agents seront recrutés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir le statut de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La mission du poste consiste à animer les Nouvelles Activités Périscolaires, à assurer l'entretien de locaux municipaux, à surveiller et encadrer les enfants sur le temps de la restauration scolaire et à gérer les locations des salles communales.

La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

- 5 emplois d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2018.
Les agents seront recrutés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir le statut de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
La mission du poste consiste à animer les Nouvelles Activités Périscolaires, à surveiller et encadrer les enfants.
La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

- 1 emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet, pour la période du 15 juillet 2017 au 14 juillet 2018.
L'agent sera recruté conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir le statut de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
La mission du poste consiste à assurer l'entretien des bâtiments communaux.
La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

APPROUVE la proposition de M. le Maire pour la création des emplois, telle qu'énoncée ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal de l'exercice 2017 (chapitre 012 - articles 6413 et suivants).

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

OBJET : FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les factures qu'il a reçues.

Ces factures concernent l'acquisition de biens durables dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €.

Compte 2188

- GRAPHIC 49 – Pose Adhésif sur véhicules communaux pour un montant de 148,75 € H.T. soit 178,50 T.T.C. (facture n° qf01910 en date du 25/04/2017)
- ESPACE EMERAUDE – Matériel services techniques pour un montant de 202,43 € H.T. soit 242,92 € T.T.C. (facture n°170400908 en date du 30/04/2017)
- CORIOLIS TELECOM – Matériel de téléphonie de 252,50€ € H.T. soit 303,00€ T.T.C. (facture n°824021021 en date du 11/05/2017)
- DEPHY – Matériel services techniques pour un montant de 59,00 H.T soit 70,80€ T.T.C (facture n° 815674 en date du 31/05/2017)
- YESSS ELECTRIQUE- Projecteur extérieur salle de sports pour un montant de 455,83 H.T soit 546,99 € T.T.C (facture n° CHO/021411 en date du 31/05/2017)

Aussi, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire ces dépenses en section d'investissement du Budget de l'Exercice 2017.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

DONNE son accord à ce que les factures soient imputées au compte 2188 en section investissement du Budget de l'exercice 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à payer ces factures en section d'investissement du budget principal 2017.

INFORMATIONS ET COMPTES-RENDUS DIVERS

Sylvain SENECAILLE pour la commission « Administration générale, finances et développement économique »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le 2^{ème} tour des élections législatives aura lieu le 18 juin prochain.

Le 10^{ème} numéro du Christo'mag sera distribué dans les boîtes aux lettres fin juin.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est intervenu dans la classe de CM2 de l'école publique pour présenter son rôle et répondre aux questions des élèves.

Alain BREMOND, pour la commission « Urbanisme et Voirie »

- Sécurité centre bourg : La commission travaille actuellement sur le projet en lien avec les services départementaux.
- Extension et réhabilitation du bâtiment périscolaire : Les travaux vont démarrer le 15 juin prochain.

Joëlle OLIVIER pour la commission « Vie culturelle »

- L'assemblée générale du Théâtre aura lieu le 30 juin prochain à 20h30 à la salle Jean-Baptiste VIGNERON
- L'audition de l'école de musique aura lieu le 23 juin prochain au Théâtre.
- Joëlle OLIVIER présente l'organisation de la Fête de la musique qui aura lieu le 17 juin prochain.

Gaëtan BOUFFARD pour la commission « Sports et Jeunesse »

- Le tournoi CARISPORT aura lieu le week-end du 19 et 20 août. Cette année, les joueurs de l'équipe du Havre seront accueillis à la Mairie le jeudi 17 août à 17h30. Il n'y aura pas de match de gala à Saint Christophe du Bois.
- Le spectacle de fin d'année de l'association Le Nez qui Libre aura lieu le 30 juin prochain à la salle de sports.
- La course cycliste aura lieu le 17 septembre prochain. Cette année, un cyclathlon est organisé le matin (cyclisme et course à pied).

Henry RENOUL pour la commission « Environnement et cadre de vie »

- Les travaux de création des réseaux d'assainissement à Saint Lazare ont démarré. Ces travaux sont réalisés et pris en charge par l'Agglomération du Choletais, dans le cadre de sa compétence assainissement.
- La remise des prix du concours des 4 saisons aura lieu le 13 septembre prochain à 19h00 à la salle du Conseil Municipal.
- La Journée de l'environnement aura lieu le 7 octobre prochain de 8h30 à 12h00.
- Les travaux de viabilisation du lotissement de la Nouette vont démarrer. La ligne électrique Haute Tension qui surplombe en partie ce futur lotissement, sera entièrement enfouie. A ce jour, 21 parcelles sont réservées sur 45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 30 juin 2017 à 19h30 pour l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Le conseil municipal suivant aura lieu le lundi 11 septembre 2017 à 20h00.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvain SÉNÉCAILLE